

CERCLE d'ÉTUDES
du PATRIMOINE et de l'HISTOIRE de SOSPEL

OU
CAHEGNE



Photo Iris Blancardi

“Ou cahagne” était le lumignon simple et rustique que les Sospellois accrochaient le plus souvent dans la cheminée. Ses origines se perdent dans la nuit des temps.

Avec sa mèche baignant dans un fond d'huile d'olive, il répandait une petite et douce lumière bien utile pour se déplacer dans la maison ou l'écurie.

Dans ce bulletin, le Cercle souhaite apporter quelques petites lueurs sur divers aspects de l'Histoire et du Patrimoine de Sospel :

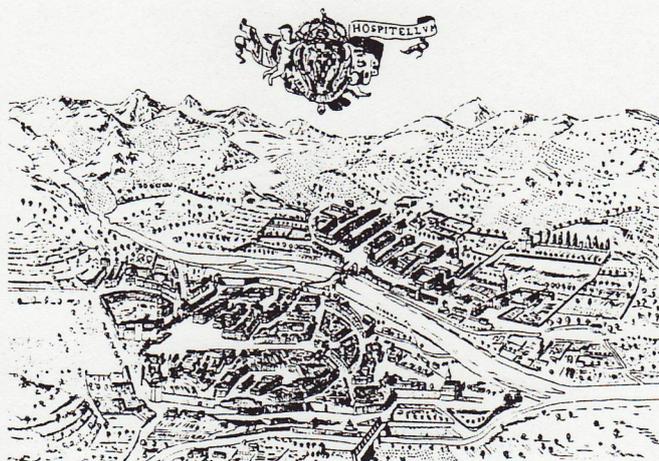
** Le cartulaire de l'abbaye de Lérins*

** L'enseignement à Sospel sous le Consulat et l'Empire*

** Sospel en 1916... vu de l'extérieur*

2007 - N° 4

SOSPITELLI ET LE CARTULAIRE
DE L'Abbaye de LÉRINS



Suivant l'inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1792
Rédigé par Monsieur Henri MORIS-Archiviste des Alpes-Maritimes
Archives Ecclésiastiques-Série H

1 Le CARTULAIRE de l'Abbaye de Lérins brille au premier rang parmi les Cartulaires célèbres. Sa notoriété est due à l'importance de cette Abbaye, qui, dès les premiers siècles du Christianisme et pendant tout le moyen-âge, a joué un rôle si considérable dans l'histoire de l'église.

Les papiers de Lérins, dont le Cartulaire est le document le plus important, ont une histoire.

Lors de la sécularisation de l'abbaye, en 1787, ils devinrent la propriété de l'évêché de GRASSE. En 1790, cet évêché ayant été supprimé, ils furent déposés dans les greniers de la mairie de cette ville. Ils y demeurèrent ensevelis durant un demi-siècle, sans que personne y prît garde. Mais vers 1850, Monsieur de LASTEYRIE, membre de l'Institut, de passage à GRASSE, eut la curiosité de faire ouvrir certaines "caisses de vieux papiers" qu'on lui avait signalées, et son étonnement fut grand à la vue des papiers de l'abbaye de Lérins, que depuis longtemps on croyait perdus.

Le ministère de l'Instruction Publique, informé de cette découverte, ordonna de les transporter aux Archives de la Préfecture du Var. Ils enrichiraient encore aujourd'hui ce dépôt, sans l'heureuse annexion du Comté de Nice à la France.

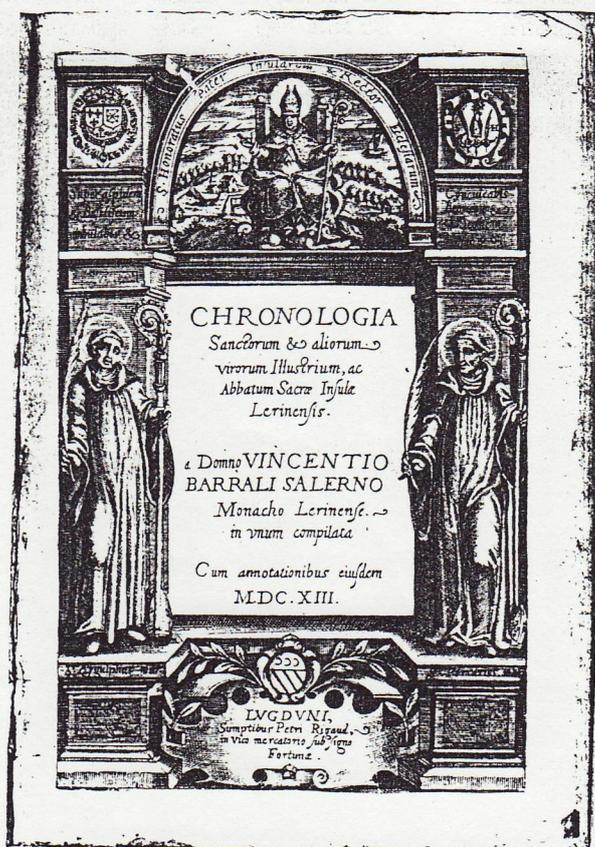
En 1860, quand l'arrondissement de Grasse fut distrait du Var pour former avec le Comté de Nice le département des Alpes-Maritimes, les papiers de Lérins revinrent aux archives de la Préfecture de Nice.

L'histoire de ces papiers est l'histoire du Cartulaire lui-même.

Ce manuscrit précieux a depuis le XVIIe siècle, souvent été consulté par les érudits qui se sont occupés de l'histoire du midi de la France.

BARRALIS, dans sa chronologie des Saints de Lérins en 1613 et La Gallia Christiana, en citent quelques fragments. Ce Cartulaire renferme les Chartes des IXe-Xe-XIe et XIIe siècles, que nous nommerons "Ancien Cartulaire". Un second volume, formé de Chartes originales du XIIIe au XVIIIe siècle, éparses aujourd'hui au milieu des papiers de Lérins, suit cette première publication.

On peut dire que l'histoire de l'Abbaye de Lérins a été écrite de main de maître par BARRALIS dans "Chronologia sanctorum sacrae insulae Lirinensis" en 1613 et par l'Abbé ALLIEZ dans "L'Histoire du Monastère de Lérins" en 1862 en (3 volumes).



CARTULAIRE
DE
L'ABBAYE DE LÉRINS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PAR MM.
HENRI MORIS ANCIEN ÉLÈVE PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES ARCHIVISTE DES ALPES-MARITIMES
EDMOND BLANC CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE NICE

PREMIÈRE PARTIE

SAINT-HONORAT DE LÉRINS

IMPRIMERIE DU MONASTÈRE

PARIS

CHEZ H. CHAMPION LIBRAIRE-ÉDITEUR

15, Quai Malaquais

1893

3 Concernant SOSPITELLI-(SOSPEL) on trouve:

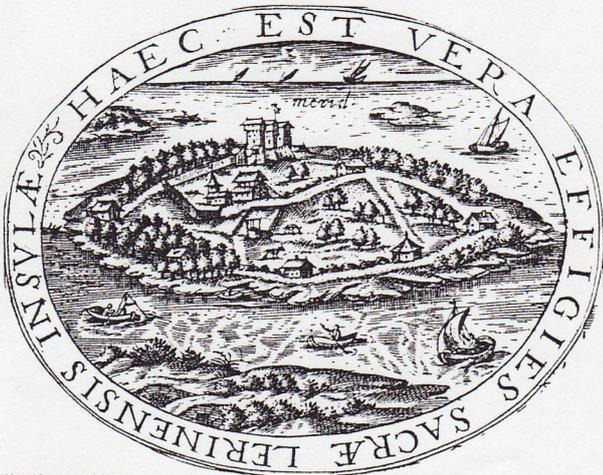
Le nom de notre ville dans la liste des hopitaux et Etablissements de bienfaisance

Pour le Clergé régulier: Ordres religieux d'hommes-Ordres religieux de femmes-Ordres religieux de militaires-Hospices et Maladeries.

On trouve également mentionné "VERX de VINTIMILLE" =Eglise Notre Dame" Donatio Basilicae Sanctae Mariae de VERX, in loco SOSPITELLI, Monasterio Lirinensi a multis donatoribus facta

Dans la Charte de l'évêché d'Italie est indiqué la "Basilique de Verx"-Donatio ecclesiae de Verx, a Martino, episcopo Albintimiliensi, abbati Petro facta.

Dans les Statuts rédigés au chapitre général du Monastère de Lérins du 9 juin 1441-Le chapitre général doit être célébré tous les six(6)ans-L'Abbé doit recevoir de VERX: 2 florins 1/2



*Véritable représentation de l'île sacrée de Lérins.

2 Dans un inventaire des papiers de l'Abbaye, rédigé au XVIIIe siècle, le Cartulaire de Lérins est mentionné comme étant : Un Livre couvert de bois contenant cent cinquante deux feuillets de parchemin, où sont transcrits toutes les donations faites au Monastère, achats, permutations, ventes, albergements, privilèges tant dudit Monastère que de ses dépendances. Actuellement une reliure moderne a remplacé l'ancienne. Le Cartulaire est un manuscrit de 28 centimètres de longueur, sur 18 centimètres de largeur. L'interligne mesure environ 9 millimètres. On compte de 22 à 25 lignes par page. La hauteur des lettres varie entre 2 et 3 millimètres. Les titres sont écrits en lettres rouges, généralement en tête des Chartes. Les Chartes sont généralement classées d'après l'ordre topographique par évêché de Fréjus, d'Antibes, de Vence, de Nice-Eglises d'Italie-Evêché de Riez-Eglises entre la Durance et le Rhône.

Des Appendices comprennent la liste des Archevêques et Evêques de la province ecclésiastique d'Embrun et des Abbés du Monastère de Lérins du IXe au XIVe siècle, c'est à dire pendant la période qu'embrassent les Chartes du Cartulaire.

Il est dit que le Cartulaire de Saint Honorat de Lérins est le plus célèbre après celui de Saint Victor de Marseille. Il contient 367 Chartes, dont 360 sont écrites en latin et 7 en Provençal.

lū hanc cartulā offerenti fieri rogaverūt. rāpē comad' comel edē a odile coniugi sue consentit ut sup. manu octonū. rōhūl seu m. uiri. omniū lege unū cū comāna testū. Signū G. Guillemi rāuba testū. Ego sup. dicit' gualulū notari rāudex sacri palacii septor hui' cartule offerenti p' araditā cōpleu' rādedi.

carta de vintimilla

De vinti milio

Legitur institucionib; patrū uetum ut q̄cūq; aliqd cau- la augmētandi monastriū offerre uoluerit p' septuagintū herem cōmēdare studeat memorie posterorū. ne de in- cels qd absit ulli impediri ualeat cōtradicionib; In p̄p̄t nos germanifre rōmited unctimiliensib; inducet. octo rōmrad' unā cū matre n̄a adaluf. rōmratiffā. rōmratiffā. donam' monastriū s̄i mēbadi. cū omib; adle p̄tinentiis abbi Aldeberto. eiusq; successorib; seu omib; monchi imo natio lirinensiteruorib; ut habeant r̄pollideant p̄petualit' r̄q̄qd fide uoluerit r̄on' uelle sit r̄arbitrium. factū ē s̄ h' donū. G. xl. i. Indicione. iiii. s̄cūitate un- timiliensib; ip̄sencia multorū hominū ipsius loci.

Sanctis B. de vinti milio

Sanctis B. de vinti milio

1094

Sane si quis nō aut aliqua p̄sona donationi hui' cartule cōt' ductor existit uoluerit ab adā subiacat omib; mū- di usq; ad finē maledictionib; etc. de veres Anno ab incarnatione dñi n̄i ihu xpi. G. xc. i. p̄mo die octōb

carta de vinti milio

1094



En 1426 Arrentement(prendre à rente)d'une terre sise audit terroir de Sospel à Romain RICCI,au' cens d'une émine de blé(redevance due au Seigneur du Fief).

En 1494-BULLE(Lettre apostolique d'intérêt général portant le sceau du Pape) du Pape Alexandre VI,mandant au Prieur de Sospel de maintenir le droit de quête aux Dominicains de Nice,troublés dans leurs prérogatives par l'évêque dudit Nice.

En 1523-C'est la Résignation(renoncement) par dom Albain Raybaud en faveur d'Augustin GRIMALDI

En 1532-Collation en faveur de Dom Placide des Alpes

En 1539-Protestation de dom Théophile de Sospel-Cellerier-(économe dans un monastère),contre l'évêque de Grasse,lors de sa visite à Valbonne.

Collation des prieurés de Notre Dame de Gratemoine et de Clars ,en faveur de Jacques de Saorge-Moine de Lérins-,puis collation esdits prieurés en faveur de dom Théophile de Sospel,le 23 avril 1539-Puis procuration donnée par dom Théophile à dom Salvian,pour prendre possession desdits prieurés-Mise en possession desdits prieurés en faveur de dom Salvian,procureur de dom Théophile,Prieur ,le 25 Avril 1539-(Collation=Action de conférer un bénéfice ecclésiastique-un titre)

En 1525-Une procuration a été donnée à Albain RAYBAUD,moine de Lérins,pa: le chapitre du monastère,pour s'occuper en cour de Rome des affaires dudit monastère.

En 1553-L'albergement(redevance due au Seigneur du Fief) fait par Frère Guillaume LAUGIER-Prieur-d'un champ,sis au terroir de Sospel-Lieudit" Au Plan"-au sens annuel+Un setier (ancienne mesure de capacité qui variait suivant le pays et la matière mesurée) de froment et moyennant le trézain,en cas de mutation de possesseurs,en faveur de Pierre CAUBELLI.

En 1564-Collation par le Chapitre de Lérins,du Prieuré de Saorge en faveur de Claude BONFIGLIO,à condition qu'il se fera religieux.

En 1578-Mise en possession dudit Prieuré,en faveur dudit jean Evangéliste.

En 1582--C'est la résignation (renoncement) par Antoine de BARTHELEMY,entre les mains du Souverain Pontife. La même année:Procès intervenu à l'occasion de la résignation faite au Prieuré de Notre Dame de VERX à Antoine RICCI de Sospel,par Antoine BARTHELEMY et des provisions données par le chapitre à Dom Jean Evangéliste de Fréjus,entre ledit monastère,d'une part,et ledit Antoine RICCI et ses Hoirs d'autre part en 1628.

En 1584-Collation dudit Prieuré en faveur de dom Félix PASTORIS,de Sospel,pourvu contre ledit Bonfiglio,qui n'a pas exécuté sa promesse.

En 1585-Nouvelle collation en faveur dudit dom Félix PASTORIS,qui obtient la résignation(soumission)dudit BONFIGLIO.

Au XVIe siècle a lieu l'inventaire des biens meubles et immeubles du Prieuré de Notre-Dame de VERX.

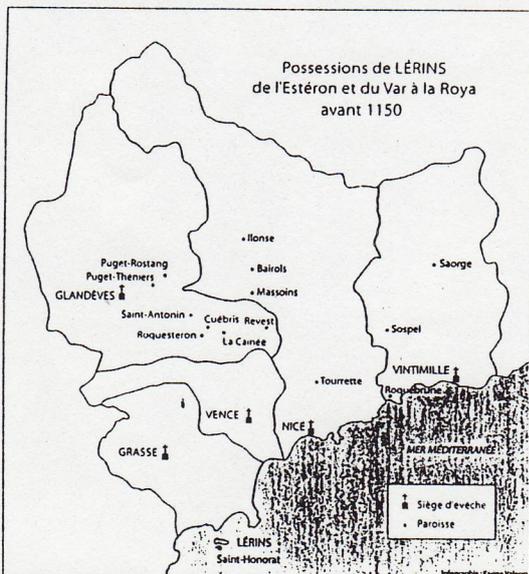
En 1624-1625-Procès entre le couvent de l'ordre de Saint Dominique de Nice et la Communauté de Sainte Agnès,au sujet de l'héritage d'André VADIERI de Sospel,qui avait légué tous ses biens aux religieux.

En 1652-Mémoire sur l'élection du Prieur Claustral,au sujet de l'élection de Théophile RICCI-Clerc de Sospel-Consultations sur le refus de D.GERMAIN d'accepter la charge de Prieur en 1652.

En 1674--"Le Journalier" de l'année en cours,est tenu par D.Anselme de Verx"Concellérier".

En 1729-Pancartes des Prieurés et Chapelles dépendant du Monastère-Dans le Diocèse de Vintimille on trouve l'Eglise Sainte Marie de Verx-Terroir de Sospel- En même temps on trouve l'Eglise Sainte Marie de Carnolésio et L'Eglise Saint Michel de Vintimille.

En 1738-SOSPEL est indiqué dans la liste des établissements charitables des Communes du Comté de Nice.



Raymond MILLET



L'enseignement à Sospel

sous le Consulat et l'Empire (1802-1814)

Il nous a semblé que le rôle de notre association était également de faire connaître des études sur Sospel difficilement accessibles aujourd'hui. À l'initiative de M. Raymond Millet, et avec l'aimable autorisation de l'*Accademia Nissarda* que nous remercions chaleureusement, nous reproduisons de larges extraits d'un article de René Diana, paru dans un numéro épuisé de *Nice-Historique*.

Le 31 janvier 1793, le ci-devant Comté de Nice est rattaché à la République Française, une et indivisible. L'annexion décrétée, il convient d'en faire une réalité vivante, c'est-à-dire de transformer en citoyens français les ex-sujets du roi de Sardaigne, surtout les « générations futures », plus faciles à modeler.

[...] Malheureusement, d'autres tâches plus urgentes absorbaient l'énergie des administrateurs. La politique scolaire dépassa rarement le stade des intentions. [...]

Sospel, dans ce domaine, prend tristement valeur d'exemple. Cette petite ville était naguère le siège d'un *collegio reale*, où sept *procuratori*, sous la direction d'un *rettore*, enseignaient la théologie, la philosophie, la rhétorique, les humanités et la grammaire à une centaine d'élèves venus de tous les villages de la région. Le maire résumait en une phrase ce qui s'était passé depuis l'arrivée des sans-culottes : « Cette ville est restée dépourvue d'instruction de 1792 à l'an XI (1802) ». En effet, le collège, auquel étaient rattachés l'école primaire et un pensionnat tenu par les pères de la Doctrine chrétienne, « a été dissous en 1792 par l'effet de l'entrée des troupes françaises dans cette ville » ; ses bâtiments servent, depuis lors, en partie de « dépôt militaire » ; le reste, décrété « biens nationaux » en 1795, a été mis sous séquestre d'État, puis loué à un particulier. Malgré diverses réclamations, Sospel est demeuré sans « instituteurs publics » sous la Révolution et le Directoire. Tel est le bilan d'un régime venu apporter « la lumière » à des populations réputées plongées dans « les ténèbres de l'obscurantisme ».

Il faut attendre le Consulat, période de « remise en ordre », pour voir les autorités départementales entreprendre un effort sérieux. Mais, par suite du retard accumulé, les progrès seront lents.

En l'an VIII (1800), le Conseil d'arrondissement de Monaco (dont dépend Sospel), demande instamment « que l'on s'occupe de l'instruction publique pour cet arrondissement, dans lequel il n'existe aucune école ».

En pluviôse an IX (janvier 1801), la municipalité de Sospel, en réponse, à une enquête, fait savoir qu'elle possède un secrétaire de mairie, mais qu'il lui faudrait « deux instituteurs publics ».

Trois mois plus tard, un « jury d'instruction publique » est créé dans chacun des trois arrondissements du département. Ces organismes sont chargés d'examiner les aspirants aux fonctions d'instituteurs ». En août, le jury de l'arrondissement désigne huit instituteurs, dont deux à Menton, un à Breil, un à la Brigue. Sospel, plus défavorisé, attendra ses maîtres (ils seront deux) jusqu'à la rentrée de 1802.

A la même époque (brumaire an XI), le préfet des Alpes-Maritimes se flatte que la loi scolaire du 11 floréal an X est largement appliquée dans son département. Il précise : « à Nice, Monaco, Menton, Sospel,

Puget-Théniers, l'Escarène, et dans les autres principales communes, il existe des écoles primaires, tenues par des instituteurs instruits, et qui n'ont été nommés qu'après avoir subi un examen devant le jury d'instruction ».

Il entre dans ce tableau un peu de complaisance. Mais il est vrai que Sospel sort de la léthargie où l'avaient plongé pendant dix ans les événements militaires et politiques. Pour rattraper le temps perdu, on va même l'autoriser à ouvrir une « école secondaire », qui lui rende un peu de son lustre d'antan.

Mais de très sérieuses difficultés demeurent, dues au manque de locaux, de crédits, et de maîtres. De ces difficultés, des vains efforts déployés pour les résoudre, la correspondance de l'époque porte témoignage, d'une manière vivante, et souvent pittoresque.

*

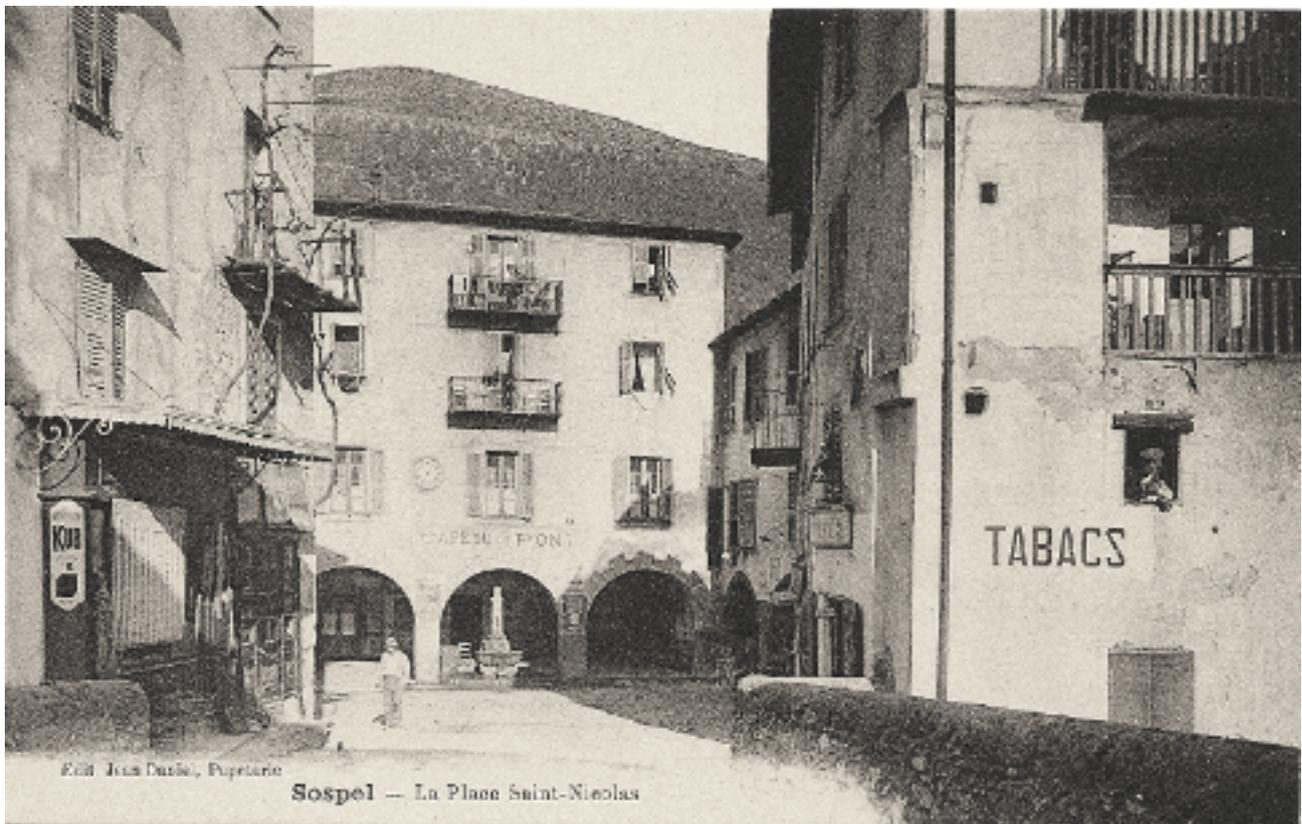
Le 14 août 1804, le Conseil municipal de Sospel soumet à l'approbation du jury d'instruction publique et du préfet la nomination des trois « candidats aux écoles publiques et secondaires » qu'il a retenus. Il s'agit des sieurs (on ne dit plus « citoyens ») Philippe Cotta, prêtre, Louis Cabbi, « ancien instituteur abécédaire », prêtre et Louis Alberti, clerc. La commune offre à chacun un traitement annuel fixe de 200 francs. Les maîtres chargés des deux classes supérieures percevront en outre « une rétribution scolaire payée, par les pères de famille dont les enfants fréquenteront l'école ». Cette rétribution est fixée à vingt sols par mois (et par élève) pour les élèves fréquentant la classe de l'abbé Cotta, et à vingt-cinq sols pour ceux qui suivront les cours de l'abbé Cabbi. Il en coûtera donc de huit à 10 francs par an à un père de famille dont le fils dépassera le niveau des classes élémentaires.

Le jury approuva les nominations, et le préfet, les clauses du contrat.

Restait à résoudre l'épineuse question des locaux. Il n'était pas question d'utiliser les bâtiments de l'ex-collège. Par un fâcheux contretemps, ils venaient tout juste (mars 1804) d'être affectés au logement de la brigade de gendarmerie et du « geôlier de la prison ». Les autres bâtiments publics (ex-couvents) étaient dans la même situation, ou bien « dévastés par la guerre ».

Restait la maison commune, au quartier de la Loggia [le Palais communal sur la place St-Nicolas]. Elle allait provisoirement retrouver l'usage qui était le sien dès le XVI^e siècle, lorsqu'elle abritait *le scuole* de Sospel. Une difficulté se présentait encore : on avait pris depuis longtemps l'habitude d'affecter « aux troupes de passage » les trois salles jadis réservées aux élèves. Elle étaient donc fort délabrées.

Le 28 septembre (1804) le conseil municipal délibérait, à l'unanimité moins une voix, que Joseph Donato, maître maçon, « recevait commission pour remet-



La place Saint-Nicolas - Au fond, le Palais Communal
Collection Gilbert Gnech

tre en état et former trois chambres à usage d'école au premier étage de la maison commune ».

[...] C'est là qu'en octobre 1804, à la veille de la proclamation de l'Empire, la ville de Sospel ouvrait son « École secondaire » [vouée à l'enseignement du latin, du français, des premiers éléments de la géographie, de l'histoire et des mathématiques].

[...] L'école secondaire est dirigée par un conseil d'administration (comprenant, d'office, le maire et le directeur de l'école) qui se réunit une fois par mois, veille à la bonne marche de l'établissement, fixe les heures de rentrée et de sortie des classes, les dates du début et de la fin de l'année scolaire (en général du 2 novembre au début du mois d'août), le montant de la rétribution scolaire, le prix de pension de l'internat. L'école secondaire deviendra, d'ici peu, le collège communal. La plupart possédaient quatre, ou cinq maîtres différents. Celle de Sospel, réduite à trois maîtres, était donc de médiocre importance. Elle fonctionna, avec le personnel que nous connaissons, d'octobre 1804 à septembre 1809.

*

Le décret du 17 mars 1808 réorganise toute la structure de l'Université Impériale. Il crée une nouvelle unité administrative, l'Académie, dirigée par un recteur. Le recteur de l'Académie d'Aix est M. d'Aymard. Dès son installation, ce haut fonctionnaire s'informe consciencieusement de la situation des établissements scolaires du ressort de son Académie.

En réponse à sa circulaire, le maire de Sospel lui adresse, en octobre 1808, un rapport détaillé. Il débute par cette déclaration sans ambiguïté : « depuis l'an 1792 dans cette ville la publique instruction a été fort négligée, ce qui nécessite une réorganisation (*sic*) de laquelle on doit s'occuper pour porter remède aux préjudices très graves que ces jeunes élèves ont eu le malheur d'éprouver depuis plusieurs années ».

On peut regretter que le style ne soit pas à la hauteur de la pensée, mais souvenons-nous que M. le maire n'a pas eu le bonheur de bénéficier de l'instruction française. Il n'en est pas moins homme de bon sens, la suite de son rapport le prouve.

« Dans les écoles de cette ville, il y a actuellement un instituteur abécédaire ; ensuite un second, qui exerce les élèves dans les déclinaisons et conjugaisons, selon l'ancien Donat. Un troisième instituteur enseigne la grammaire latine du Port Royal, ou *Nuovo Metodo*, et explique les auteurs latins. En cela consiste l'enseignement de ces écoles, avec quelques règles d'arithmétique ».

Il n'existe aucun professeur spécialisé pour l'étude des langues et des mathématiques. L'enseignement, essentiellement littéraire, porte sur le latin, le français et l'italien. Cette organisation ne satisfait nullement le maire. De fait, elle est aberrante. Sur les épaules du seul maître d'abécédaire repose la totalité de l'enseignement primaire proprement dit. Le second maître assure l'équivalent des classes de 6^e et 5^e. Quant au troisième maître, il est chargé de la classe de... seconde. Les résultats, comme l'on pouvait s'y attendre, sont désastreux :

« Un jeune élève, qui a étudié le livret, qui s'est appliqué aux conjugaisons et déclinaisons dans trois langues sans en savoir aucune, après avoir selon (dans) la classe de 6^e-5^e étudié le Donat et quelques concordances (règles d'accord), sans connaître la petite grammaire correspondant aux classes de 4^e et 3^e, voilà qu'il se trouve, ce pauvre élève, en seconde, c'est-à-dire à apprendre la grammaire de Port-Royal (avancée)... ce pauvre élève se trouve dans un labyrinthe de confusion, hors le cas (incapable) de continuer ses études et il n'est que de peine et d'embarras au troisième instituteur, *qui ne trouve aucun élève à la portée de sa classe* (au niveau de sa classe) ».

Ici, une objection : pourquoi donc M. le maire ou le préfet ne transformeraient-ils, pas le professeur de

seconde en professeur de 4^e-3^e, de façon à forger le chaînon manquant ? C'était impossible, probablement pour des raisons de droits acquis. Le maître de seconde, titulaire de sa chaire, ne pouvait s'abaisser à enseigner dans une classe inférieure. La municipalité et les parents d'élèves tenaient sans doute à cette classe du « second cycle », qui conférait « aux écoles » de Sospel un petit air de collège, et autorisait des espoirs pour l'avenir. Peut-être même cette classe faisait-elle bel effet, dans les statistiques trompeuses des bureaux de l'Instruction publique.

Revenons au rapport du maire, et à ses suggestions.

La première est d'ordre pédagogique. Il faudrait renoncer à apprendre aux élèves trois langues à la fois. Puisque l'étude du français est indispensable, que l'on remette celle de l'italien « à un âge plus avancé ». Ce ne serait pas une grande perte, car, avec le système en vigueur, « nul élève n'a jamais su ni latin, ni français, ni même italien ».

La seconde suggestion concerne l'organisation scolaire. On pourrait, bien sûr, nommer un quatrième maître, « pour remplacer le vuide (*sic*) des classes de 4^e-3^e ». Mais il y aurait mieux à faire : « que soit nommé un quatrième instituteur pour porter l'instruction à un degré plus parfait ; ce serait la rhétorique (première), et, dans ce cas, le gouvernement (aurait rétabli) les écoles secondaires, pour ainsi, avec un enseignement régulier, mettre les élèves dans la situation de profiter dans les sciences ».

Ce ne serait là que la première étape d'un plan plus ambitieux. « On ne désespère pas que, dans un délai de deux ou trois ans, on demandera encore la philosophie (*sic*) pour amener la jeunesse à déployer ainsi leurs talents pour les mathématiques et les sciences. Dans lesdites écoles secondaires, l'enseignement serait divisé en six classes (faites) par trois instituteurs, qui feraient deux classes chacun, sans y comprendre la rhétorique, qui serait enseignée par le quatrième instituteur, chef des écoles ».

En bon administrateur, M. le maire allait au devant des objections, en particulier le manque de locaux, pour y répondre à l'avance.

Impossible, bien entendu, d'établir le futur collège là où se trouvait actuellement l'école secondaire, c'est-à-dire au premier étage de la maison commune : « l'emplacement actuel (...) ne peut être suffisant pour l'augmentation des deux classes et la chapelle requise... (mais) le gouvernement pourrait céder pour les écoles le collège des pères doctrinaires, qui a toujours servi l'instruction de la jeunesse, soit pour collège royal qu'ensuite par le moyen d'un pensionnat par les mêmes pères administré très sagement ».

Tout le monde y trouverait son compte, non seu-

lement la jeunesse de Sospel, mais encore celle des environs, « même celle des cantons voisins qui y viendraient (*sic*), comme auparavant ils y concurrendaient (*sic*, pour « accouraient ») de toute part ».

Tiens, tiens, M. le maire, mais ce que vous demandez benoîtement c'est tout simplement le rétablissement de l'ex *collegio reggio*... et, si vous l'osiez, vous demanderiez, par la même occasion, que vous soient rendus vos « bons pères », les doctrinaires.

Par-delà la Révolution Française, Sospel conserve la nostalgie du passé.

M. le maire ne manque d'ailleurs pas d'arguments à faire valoir. Sans doute Sospel n'est-il plus le centre commercial, administratif et intellectuel des années 1780. Mais, avec l'Empire, la petite ville a retrouvé un peu de la prospérité de jadis. Elle compte, en 1809, 3.364 habitants. C'est la seconde ville du département, avant Menton ou la Briga. Chef-lieu de canton, siège d'une justice de paix et d'une lieutenance de gendarmerie, Sospel est le lieu de résidence d'un petit groupe compact de fonctionnaires, auxquels s'ajoutent les notables du pays. Ils souhaitent pouvoir donner à leurs enfants une instruction solide.

Le maire n'est pas un esprit médiocre ; il sent très bien, à une époque où le latin est la base de l'enseignement, toute l'utilité des sciences. Il s'appelle M.



Emplacement de l'ancien collège des pères doctrinaires.
Sur cette vue du début 1900, on aperçoit encore la chapelle.
Collection Gilbert Gnech

Roslagni-Raisoni [...]. Maire inamovible de Sospel sous l'Empire, et président de l'assemblée de canton, il a eu l'honneur d'accueillir, le 19 avril 1808, S.A.I.R. la princesse Pauline Borghèse, se rendant en Piémont. Il accueillera en 1809 le pape Pie VII, puis, en 1812, l'ex-roi d'Espagne, Charles IV. Aussi le verrons-nous solliciter du préfet le droit de porter le costume de cérémonie réservé aux maires des communes de 5.000 habitants. Cette demande n'est pas le fait d'un sot orgueil. Elle part du même sentiment qui lui fait réclamer un collège pour sa ville. Les Sospellois ont la

fiercé de leur cité. Ils souhaitent en accroître l'importance et le rayonnement : « *dulcis est amor patriæ*... ».

*

R. Diana analyse ensuite les faiblesses du système éducatif, qui résident dans l'adoption de manuels traduits de l'italien, inadaptés à l'enseignement en français ; puis il poursuit :

Le rapport d'octobre 1808 ne contient aucun renseignement sur les effectifs scolaires. Omission peut-être volontaire, car leur faiblesse ne justifiait guère le développement des écoles secondaires. De quelques chiffres épars dans les dossiers, il ressort que le chiffre moyen des élèves entre 1809 et 1811 ne dépassait pas

la dizaine en classe de seconde, la quinzaine en classe de 5^e-4^e, et oscillait entre 40 et 50 dans la classe primaire. L'école secondaire de Sospel ne dépassait pas un effectif total de 75 élèves, dont les deux tiers en « abécédaire ».

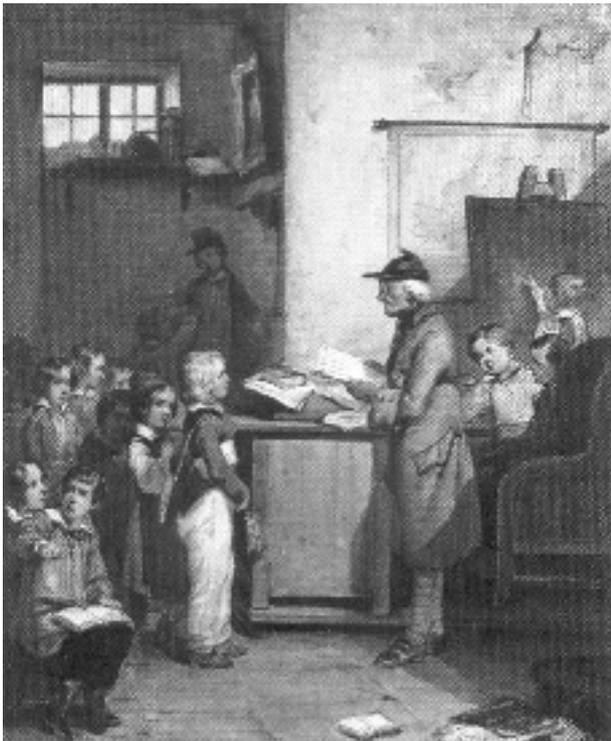
Quant à l'enseignement féminin, il n'est nulle part évoqué, pour une raison bien simple : il était, et demeurera, totalement inexistant.

*

En attendant que l'on statue, en haut lieu, sur les demandes formulées par M. Rostagni, la vie scolaire se poursuit sur les bases fixées en 1804, avec quelques légères modifications.

À la rentrée de 1809, par exemple, il faut procéder au remplacement du « maître d'abécédaire », Louis Alberti, « démissionnaire ». Trois candidats briguent son poste : Etienne Gazielli, ancien instituteur ; Antoine Blancardi, prêtre ; Ange Truqui, ancien instituteur. Le choix du Conseil municipal se porte sur ce dernier. Natif de Sospel, il enseignait depuis un an dans la commune de Campo Rosso, arrondissement de San Remo.

Lors de la même réunion, le Conseil se penche sur le problème de la rétribution scolaire, alors fixée à 1 franc 25 par élève et par mois. Les conseillers votent sa suppression, justifiée par le fait que « les trois-quarts des élèves sont hors d'état de la payer. Si l'on maintient la rétribution scolaire, nous serons sans élèves, et sans maîtres ». Les autorités supérieures approuvent



Une classe au 19^e siècle

cette décision démocratique, qui frappe cependant certains maîtres dans leurs intérêts : leur salaire sera désormais réduit à la seule indemnité fixe payée par la commune.

Aussi, à la rentrée de 1810, le « maître de grammaire », don Cotta, (en fonction depuis six ans) fait-il remarquer avec beaucoup de dignité, qu'avec la rétribution scolaire il touchait 350 francs par an ; que, depuis sa suppression, il n'a plus que 250 francs, alors qu'« anciennement » (sous le régime sarde) le *maestro*

di grammatica était payé 350 livres. Le Conseil se rend à la justesse de ces arguments ; par délibération du 11 janvier 1810, il porte le salaire de don Cotta à 350 francs par an, à compter du 1^{er} janvier. Mais, craignant que ce précédent ne provoque de semblables demandes de la part des autres maîtres, il souligne qu'il s'agit là d'un cas exceptionnel, et que les deux autres instituteurs continueront à percevoir 200 francs par an.

On voit donc qu'en 1811 rien n'était modifié dans l'organisation de l'école secondaire de Sospel, malgré les efforts réitérés du maire, qui avait adressé entre temps trois nouveaux rapports. Soucieux de présenter à l'administration des projets réalistes, il s'était surtout préoccupé de trouver les locaux voulus. Il répétait avec insistance (noircissant quelque peu le tableau) que « les locaux actuels... entourés de maisons particulières, situés à des carrefours très étroits de boucheries et de latrines ne pouvaient convenir ». Le bâtiment de l'ex-collège, en revanche, ne présentait que des avantages, y compris celui d'avoir été construit spécialement pour servir d'école. Il servait, il est vrai, de caserne de gendarmerie, et en août 1808, par une regrettable absence de coordination entre les divers services, la Caisse d'amortissement en avait vendu à un boulanger la partie non occupée. Mais le mal n'était pas sans remède. La commune s'engageait à indemniser le boulanger. Quant aux gendarmes, ils se déclaraient tout disposés à aller traîner leurs bottes ailleurs : le lieutenant de gendarmerie, Barety, et le maréchal des logis (il répondait au doux nom de Catin) étaient tout acquis au projet du maire. Ils proposaient de s'installer, avec leurs hommes, dans l'ex-couvent des franciscains, un lieu paradisiaque, le bien situé, bien exposé, aéré, où l'on pourrait faire quatorze chambres ». [...]

En attendant, puisque les Sospellois tenaient tant à leur collège, pourquoi ne pas leur accorder une satisfaction toute platonique — « morale », dirait Topaze. Il suffisait de baptiser « collège » l'école secondaire de Sospel, telle qu'elle existait, avec ses trois maîtres et son bizarre système de classes qui ne se suivaient pas.

C'est bientôt chose faite : à la rentrée d'octobre 1812, don Philippe Cotta est nommé principal.

Le brave homme est au comble de la félicité. Il va pouvoir coudre, au col de son habit à la française, un galon de soie noire, insigne de son grade. Il rêve au jour prochain où il fera manœuvrer ses élèves, revêtus de l'uniforme officiel : « habit ou redingote de drap vert, avec revers de la même couleur, parements et col rouge vif, chapeau rond jusqu'à 14 ans, chapeau à la française au delà de cet âge, boutons ronds, de métal blanc », portant l'inscription « *Sospitellum Civitas* »...

Mais M. Rostagni-Raisoni ne l'entend pas de cette oreille. Il a le sentiment que l'on se moque de lui. Il va mettre tout le monde au pied du mur, en coupant les crédits. Le 7 décembre, il avise simultanément le préfet, le recteur et l'infortuné principal que « le gouvernement ayant réclamé à la commune tous les fonds disponibles, celle-ci ne peut plus rien pour l'enseignement, même pas payer les salaires des maîtres ». Si les parents veulent de ce collège-croupion, de cette caricature de collège, qu'ils en assument eux-mêmes le fonctionnement.

Consternation du principal.

« Je me berçais du doux espoir d'être à la veille de l'organisation de cet établissement, écrit-il au recteur, lorsque M. le maire s'est cru en devoir de m'inviter à surseoir l'enseignement de toutes les classes, hormis que les élèves, ou, pour eux, les parents, s'obligent de fixer eux-mêmes un appointement aux maîtres d'école... Mais la misère qui, depuis plusieurs années,

règne, surtout dans cette commune, ne permet pas aux pères de famille de fixer entre eux un appointement quelconque aux trois régents de cet établissement qui cependant n'avaient entre tous les trois que 750 francs misérables, et par conséquent se voient dans la dure nécessité de priver leurs enfants de toute instruction ».

Pendant ce temps, la machine administrative, sourde à ces appels angoissés, poursuit imperturbablement sa marche. Le 4 janvier 1813, en pleine crise, le recteur signifie au maire d'avoir à « rendre les comptes de la gestion du collège par devant le bureau de comptabilité créé par l'article 13 du décret de janvier 1811, dont il fixe ainsi la composition : M. le juge de paix du canton ».

« L'état des deux premières classes de grammaire latine et française en quoi consiste l'enseignement de cette ville ne peut former un collège », répond aigrement le maire. En conséquence, tout compte de gestion est inutile, et la réunion du « bureau », sans objet. Si l'administration a réellement l'intention de créer un collège, elle « doit faire ce qu'il demande depuis quatre ans » : céder à la ville la partie invendue du couvent des Doctrinaires.

Et bien, pour une fois, l'humeur du maire est injustifiée. Car, par décret impérial, « pris au Palais des Tuileries », le 26 décembre 1812, « sur proposition du grand-maître de l'Université la partie du cy-devant couvent des Doctrinaires qui n'a point été aliénée, est concédée gratuitement à la ville de Sospel pour rétablissement d'un collège communal ». Cette excellente nouvelle n'est communiquée à la municipalité que le 21 janvier 1813. Deux semaines plus tard le directeur de l'Enregistrement et des Domaines fait savoir qu'il a reçu ce jour copie du décret impérial. Rien ne s'oppose plus à la réalisation du projet pour lequel la municipalité de Sospel a mené un long combat.

Rien, sauf les événements. Car alors que le maire de Sospel vient de gagner la bataille du collège, l'Empereur va perdre la campagne d'Allemagne.

Il reste au régime impérial un an à vivre. Dès la fin de février 1814, plusieurs communes du département, dont Sospel, « sont dans une sorte d'insurrection... on s'y porte à des excès impardonnables ». Le 15 avril 1814, la nouvelle de l'abdication de Napoléon est connue à Nice.

Entre février 1813 et mars 1814, le collège de Sospel n'a pas eu le temps de voir le jour, ni les locaux celui d'être aménagés. Aussi, lorsque, en juin 1814, les autorités sardes, réinstallées à Nice, s'enquérirent de l'état de l'instruction publique à Sospel, le maire (pardon, *il sindaco*) en trace-t-il, en italien cette fois, un tableau que nous connaissons bien : il n'y a à Sospel que « *due scuole comunali* », outre l'abécédaire ; les maîtres sont deux prêtres et un laïque ; les deux maîtres des classes inférieures touchent 200 francs par an, « *e quello di grammatica, 350* », etc... Bien entendu, le rapport demande, avec une respectueuse insistance, le rétablissement du collège royal, « que la ville, en des temps plus heureux, devait à la bonté de la Maison de Savoie ».

*

Il est difficile de dresser un bilan positif de l'instruction publique à Sospel entre 1802 et 1814. Malgré de louables mais tardives bonnes intentions, le premier Empire n'est pas parvenu à combler le retard pris sous la Révolution.

Deux points seulement peuvent être portés au crédit du régime impérial : il a veillé à ce que les postes

existants soient régulièrement pourvus de maîtres possédant un minimum de qualifications.

Pour le reste, il la laissée à la commune - au pauvre budget communal - et aux parents, la totalité des charges financières. Celles-ci n'ont jamais dépassé 900 francs par an. C'était beaucoup pour un pays pauvre, et trop peu pour développer un enseignement limité, pendant dix ans *ne varietur*, à un maître primaire et deux maîtres secondaires. Ces trois maîtres, dont l'italien était la langue maternelle, ont dispensé de leur mieux, avec des méthodes et des manuels critiquables, un enseignement confus et mal structuré à une fraction de la jeunesse masculine du lieu.

Il ne faut pas s'étonner si, en fin de compte, l'impact demeura faible.

Deux constatations s'imposent, quelque désagréables qu'elles puissent paraître : l'enseignement sous le premier Empire est demeuré inférieur au niveau qu'il avait atteint sous l'ancien régime ; le français fut aussi vite oublié qu'il avait été (mal) appris.

Dans le domaine de l'instruction publique, à Sospel tout au moins, le premier rattachement à la France demeura un échec — une sorte de brève parenthèse, refermée avec soulagement.

René Diana, in *Nice-Historique*,
n° 3, juillet-septembre 1975.



Affiche de propagande en faveur de Napoléon

Sospel en 1916... vu de l'extérieur

Dans le numéro 3 de la revue, M. Roger Gnech a cité un extrait du journal de voyage du Dr Hamonic relatant son passage à Sospel au printemps 1914, peu avant le début des hostilités. L'impression était plutôt flatteuse.

En tant que collectionneur de cartes postales, il m'arrive de rencontrer des pièces intéressantes pour le texte qui figure au dos, témoignage d'histoire vivante vue par de simples particuliers.

C'est ainsi que j'ai découvert, au verso de la carte reproduite ci-dessous, cette correspondance, expédiée de Sospel le 11 février 1916 :

« Chère J... »

Reçu aujourd'hui votre très jolie carte et hier votre aimable lettre. Enfin!... Quand [sic] à la lettre que vous m'avez adressée à Dijon, elle se sera sûrement égarée. Vous me demandez des détails sur Sospel ? Un bon conseil : ne vous dérangez pas pour venir visiter ce sale trou enclavé entre des montagnes presque inaccessibles, on ne s'y sent pas libre. C'est un pays sauvage, pas très loin de l'Italie (8 km), on n'y récolte presque rien, c'est un pays triste et monotone qui n'a rien de ressemblant avec l'enchanteresse Côte d'azur.



À l'hôpital de Menton j'étais bien mieux, j'avais un panorama splendide. Menton est sur une presqu'île et de chaque côté se déroule la Côte d'azur, d'un côté c'est Vintimille et l'Italie, de l'autre on aperçoit Monte-Carlo, Beaulieu, Villefranche, et tout au loin c'est Nice. En face c'était l'immense bleue qui se confondait bien loin avec le ciel, à certains moments on apercevait la Corse. Et le soir, lorsqu'on s'endormait, le bruit que faisaient les vagues en venant se briser sur les rochers, vous berçait. Tandis qu'ici, quand la nuit commence à envelopper la terre, l'on entend parfois le croassement de quelques corbeaux, en quête de miettes que nous laissons tomber sur le balcon, et dont le cri lugubre vient nous rappeler les tristes nuits passées dans les Vosges.

Quant à ma bronchite, elle va de mieux en mieux et dans peu de jours j'aurai retrouvé mon état normal et il faudra revenir au Col St Jean, où se trouve ma caserne.

*Embrassez bien Mr et Mme V...
pour vous mes meilleurs baisers. »*

On se rend compte à la simple lecture que l'auteur de cette carte est une personne cultivée, au style agréable, douée de sensibilité presque poétique. En revanche on est interpellé par le jugement qui est porté sur Sospel. Comment expliquer cette critique sévère ?

*

Une première justification réside dans l'état psychologique du personnage.

À partir des indications personnelles qu'il fournit dans sa correspondance, on peut établir qu'il s'agit d'un militaire cantonné à la caserne du col St-Jean, qu'il vient d'une région agricole de plaine, peut-être d'une petite ville, et qu'il a vécu le début de la guerre dans les Vosges ; on se plaît à penser qu'il appartient au 163^e RI, dont une compagnie avait été affectée au fort du Barbonnet à l'automne 1913. A-t-il été blessé au front et a-t-il été évacué à Dijon puis sur les bords de la Méditerranée, à Menton, où plusieurs hôtels et villas avaient été transformés en hôpitaux militaires ? C'est vraisemblable car il faut rappeler qu'en 1915, dans les Vosges, les combats pour l'occupation des cols et des sommets dominants la plaine alsacienne furent acharnés et effroyables ; c'est là que les Chasseurs Alpins gagnèrent leur surnom donné par les Allemands : *Schwarte Teufel*, que nous avons francisé en *Diables bleus*.

Mais s'il a eu la chance d'échapper aux blessures, notre correspondant a pu aussi être envoyé pour un temps à l'arrière, en attendant une remontée au front. En tout cas, il a du moins été nécessaire de l'hospitaliser à cause d'une bronchite.

Il a donc séjourné un certain temps sur la côte, probablement vers le Cap Martin, d'après la description qu'il donne des lieux, où il a apprécié de découvrir les couleurs et les paysages de la Méditerranée. Sa convalescence s'est ensuite poursuivie à l'hôpital même de Sospel et il attend son retour prochain au col St-Jean.

Or, cette perspective est loin de soulever son enthousiasme : il aurait préféré continuer à jouir de la paix « *enchanteresse* » de la côte et contempler de larges espaces (et y faire rêver sa correspondante...). Le contraste avec sa région d'origine grandit à ses yeux les montagnes alentour au point qu'elles en deviennent « *presque inaccessibles* », cernant de toutes parts un « *pays sauvage* » ; il y ressent de façon encore plus pesante l'absence de liberté de la vie militaire, d'autant que les communications avec Menton sont encore longues : une publicité de 1911 indique 3 heures pour le courrier à cheval et 1 heure pour le trajet en automobile. Par ailleurs, la mauvaise santé aidant, Sospel lui paraît « *triste et monotone* » ; de la faune, il ne retient que le « *cri lugubre* » des corbeaux, oiseaux qui sym-

bolisent traditionnellement le malheur. Du « sale trou » à la fosse des morts, il n'y a qu'un pas que son esprit a vite franchi. Voilà de quoi toucher le cœur de sa destinataire !

*

Il nous faut examiner maintenant ce qu'était Sospel à l'aube du premier conflit mondial pour comprendre l'impression ressentie par l'auteur de cette correspondance.

Il est certain qu'au regard des autres grandes régions agricoles françaises, le Comté de Nice est pauvre. De plus, notre militaire se trouve à Sospel au cours d'un hiver particulièrement rigoureux. Mais de là à déclarer qu'« on n'y récolte presque rien » ! Cette appréciation ne correspond pas aux descriptions que l'on rencontre à la même époque.

Un *Guide commercial et industriel de la vallée de la Bévéra*, édité en 1912 pour l'ouverture de la ligne de tram Menton-Sospel, dresse la liste des productions locales : « céréales ; fruits de toutes sortes ; huile ; pommes de terre ; vin ; truites de la Bévéra ; fleurs de lavande »

Dans le précédent numéro de la revue était cité l'*Indicateur de Nice, des Alpes Maritimes & de la principauté de Monaco* pour l'année 1913, qui mentionnait en plus, à la rubrique « industrie », la présence d'une carrière de marbre et la production de sulfate de chaux.

Au printemps 1914, le Dr Hamonic est d'ailleurs séduit par la vue qu'il découvre en descendant le col de Brouis :

« Nous sommes dans une plaine verte et fertile, remplie d'arbres fleuris. Tout autour, une ceinture de sévères montagnes arides et pierreuses avec des teintes fauves de roches calcinées ferme le paysage. Mais à mesure que l'œil quitte les hauteurs, la nature devient aimable et fraîche et de cette opposition naît un contraste charmant. »

Quelques années plus tôt, probablement entre 1905 et 1910, Fernand Nœtinger a parcouru la région et nous a laissé une relation intéressante de son passage à Sospel. Ce dernier avait été nommé en 1875 contrôleur des contributions directes et du cadastre en résidence à Puget-Théniers ; il fut délégué de la Section de Provence près la Direction Générale du Club Alpin Français et accompagna Victor de Cessole au cours de nombreuses excursions dans la région ; ses comptes-rendus, parus dans les bulletins du C.A.F., ont été rassemblés à la fin du XX^e siècle dans *La Suisse niçoise*. Mais laissons-lui la parole :

« Le matin, aussitôt levé, je suis sorti pour voir la petite ville. Elle est située de fort pittoresque façon, sur les rives de la Bevera, au confluent de cette rivière et du torrent du vallon de Merlanson, au centre d'un bassin verdoyant que ceignent des montagnes aux formes adoucies et variées par maintes nuances diverses, depuis le vert noir des sapins jusqu'au vert cendré des oliviers, depuis le feutre gris des calcaires jusqu'au vert vigoureux de la vigne.

Des maisons de plaisance, de petites villas à demi cachées par les arbres, flanquées des traditionnels cyprès, sont éparses dans les campagnes qui entourent la ville. Des séries de gradins patiemment construits soutiennent les champs où la vigne s'aligne sur les échelles, et relie les bords de la rivière aux premières rampes des montagnes du pourtour. Puis des massifs d'oliviers garnissent de leur tendre nuance les pieds du Mont Agaisen. Au loin, fermant au Nord l'horizon, apparaissent les crêtes boisées du Mont Grosso et du Mont Bosc, entre lesquelles s'ouvre le col de Brouis. Tout cet ensemble est charmant. [...]

Tout ce pays de Sospel est remarquable de fertilité et de verdure. De nombreuses fontaines versent sans compter une eau fraîche et pure ; de petits canaux procurent aux cultures un abondant arrosage, et mettent en mouvement quelques moulins où se triturent les fruits récoltés sur les belles plantations d'oliviers qui environnent Sospel.

Les choses de l'agriculture sont en honneur dans cette petite cité, et un fait qui surprendra peut-être, mais qui n'en est pas moins tout à fait authentique, c'est que ce bourg modeste possède une Société agricole, un Syndicat agricole, une Caisse agricole de crédit et un Syndicat cantonal d'agriculture. Voilà qui n'est pas mal pour trois ou quatre mille habitants.



Troupeau de moutons à la ferme de la Commenda
Collection Gilbert Gnech

Le Sospellitain est intelligent et industriel. Un certain nombre de maisons respirent l'aisance. Les cultures sont mieux soignées qu'ailleurs ; certaines d'entre elles, même, sont belles, tel, par exemple, le vignoble créé par M. Borrighione, sénateur du département.

Une fruitière a été fondée il y a une dizaine d'années à Sospel. Le lecteur sait, sans doute, ce qu'est un établissement de ce genre. Mais s'il ne le sait pas, je lui dirai que le mot « fruitière » vient du mot fruit, sous lequel les gens de la montagne désignent d'ordinaire les produits que leur donnent les vaches (lou frutch, dans les Alpes Maritimes). [...]

Les produits principaux de la fruitière sospellitaine consistent en beurre de luxe, en fromage maigre et en crème.

En 1895, on y manipula 3.400 kg de lait, qui produisirent [333 kg de beurre, 1.652 de fromage, 1.665 litres de crème, 21.105 litres de lait non transformé et

de petit lait].

Il semble que, dans ce petit coin de la montagne, les propriétaires — ou, au moins, certains d'entre eux — aient un peu mieux compris leur rôle d'initiateurs, d'éducateurs, rôle qu'en nombre d'autres localités de la région niçoise ils ne paraissent même pas soupçonner.

Dans l'existence des associations agricoles dont j'ai parlé, dans la création de la fruitière, il y a des manifestations d'un esprit d'initiative et de progrès qui est fort rare parmi les gens de la classe rurale, et qui indiquent qu'on a, dans une certaine mesure, surmonté les instincts carriérés, les errements routiniers qui sont à la base du caractère de la plupart des habitants de la montagne. »

De fait, à l'aube du conflit mondial, la ville de Sospel est une cité active et dynamique, à la pointe du progrès agricole en ce qui concerne le département. Outre l'agriculture, le commerce y est florissant. En 1913, on dénombre 3 bazars, 2 tabacs, 1 horloger, 1 photographe, 4 coiffeurs, 5 boulangers, 5 bouchers, 1 charcutier, 13 épiceries, 11 cordonniers, 3 tailleurs, 3 couturières, 1 tisserand, 1 matelassier, 3 fabricants de chandelles, 3 marchands de charbon. Du côté du bâtiment, on est tout aussi bien loti : 7 maîtres-maçons, 7 menuiseries, 4 ferblantiers, 2 forgerons, 5 serruriers, 4 quincailleries. Pour les transports, on recense 10 transporteurs (chevaux et mulets) et 2 entreprises de voitures publiques.

Toute ceci permet au rédacteur du *Guide commercial et industriel de la vallée de la Bévéra* de 1912 d'affirmer dans un argumentaire publicitaire :

« Les moyens de communication y sont confortablement établis par divers services, automobiles et voitures, entre Menton, Nice et Vievola par Sospel.

La vie à Sospel est des plus abordables. On y trouve tous les choix dans l'alimentation : viandes fraîches, lait, beurre frais des meilleurs pâturages de la vallée, œufs frais, huiles, légumes, fruits du pays, gibier, volailles, truites de la Bévéra, etc., le tout à des prix très modérés. »

Autre indicateur d'intense activité, la ville compte 9 cafés, auxquels s'ajoutent 12 aubergistes déclarés tels et 2 hôteliers. Notons toutefois que la distinction entre auberges et hôtels n'est pas très rigoureuse : les premières pratiquent la restauration, mais, pour la plupart, proposent aussi des chambres aux voyageurs ; on retrouve d'ailleurs également certains noms dans la liste des cafetiers.

Enfin, on place de grandes espérances dans l'évolution en cours des moyens de communications. Le *Guide* déjà nommé écrit :

« La prochaine arrivée des trams électriques Menton-Sospel et la ligne Nice-Coni, en voie de construction, ouvriront pour cette pittoresque vallée, une ère de prospérité incontestable. »

*

Cependant la situation a changé en 1916. Alors que le conflit est parti pour durer, la cité s'est vidée de ses hommes. L'animation du village a dû être plus limitée. Même la présence militaire a diminué puisque l'essentiel de la garnison se trouve maintenant sur les fronts du Nord et de l'Est. La vie s'y organise comme elle peut, les femmes se substituant aux hommes absents pour les travaux de la terre. D'où une régression dans la production, comme le note l'expéditeur de notre carte postale.

Certaines ressources locales sont d'ailleurs exploi-

tées de façon contraire aux intérêts à long terme : une délibération du Conseil municipal en date du 22 juillet 1917 déplore que « depuis quelques temps certains propriétaires n'hésitent pas à abattre des oliviers dont le bois est vendu à des prix inconnus jusqu'à ce jour. » La condamnation est ferme, car on ne recule pas devant l'emploi du terme « vandalisme » ; s'agissant d'« une des principales ressources de la population », le Conseil, à l'unanimité, interpelle la Chambre des députés, le Sénat et le ministre de l'Agriculture, « afin qu'une loi vienne le plus promptement possible interdire l'abattage des oliviers. » Pénurie de bois de chauffage consécutive à l'impossibilité d'acheminer le charbon du Nord de la France ? Recherche de rentrées d'argent en ces temps difficiles ? Quelle qu'en soit l'explication, c'est effectivement une perte sévère pour l'économie locale de l'après-guerre.

De même donc que dans beaucoup de villages, la Première Guerre Mondiale marque la fin de l'essor agricole et accélère le déclin de la population sospelloise amorcé au début du XX^e siècle.

Si l'on consulte l'*Indicateur de Nice, des Alpes Maritimes & de la principauté de Monaco* pour l'année 1924, on constate que le nombre d'habitants est passée en 10 ans de 3.529 à 3.331, mais, surtout, qu'il manque 139 électeurs, soit 13% de la population masculine adulte : le monument aux morts de Sospel porte une liste de 141 noms. Autre signe indiscutable de la baisse d'activité liée au déficit en hommes dans l'après-guerre et à la diminution de la présence militaire, 4 cafés et 3 auberges ont fermé.

La ville a pourtant essayé de résister grâce à la reprise après la guerre des travaux de construction de la ligne Nice-Breil, qui emploient une main d'œuvre importante, et grâce au tram qui, depuis 1912, rapproche Sospel de Menton et engendre une nouvelle forme de tourisme liée aux hivernants de la côte. C'est pourquoi s'ouvre le *Café de la Gare* [du tramway] appartenant à M^{me} V^{ve} Jules Allavena, et que se créent ou se rénovent 5 véritables hôtels : l'*Hôtel de la Gare* tenu par M^{me} Allavena, le *Golf-Hotel* dirigé par Henri Morand, l'*Hôtel des Etrangers* de Pierre Domerego, l'*Hôtel de France* de Charles Macari, et l'*Hôtel de Paris* de M. Astolfi.

Mais la modernisation mécanique, la facilité nouvelle des transports et l'attrait des villes de la Côte finissent par l'emporter ; Sospel subit le sort commun des villages du Haut-Pays et voit désormais son activité diminuer au fil des années.

Gilbert Gnech



Publicité de 1912